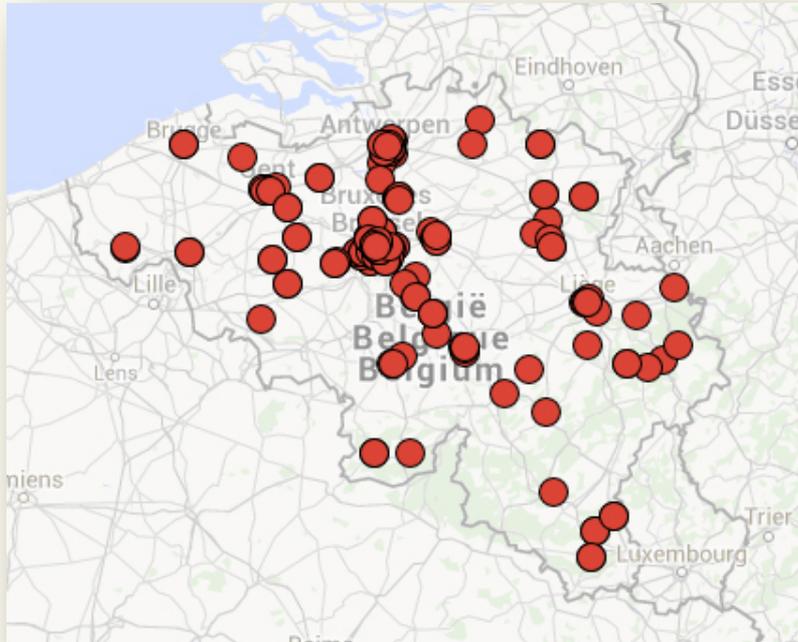


Présentation



Distribution des membres en Belgique

Asbl fondée en 2007

Autonome et indépendante

Composition

- 17 permanents : +/- 14,5 ETP
- + 250 organisations membres
- Comité de soutien : monde académique et entrepreneurial
- Comité de recherche : 5 universités NL&FR

Réseau européen

La Plateforme pour le Service Citoyen

Présentation

Objectifs

1

Création d'une loi fédérale organisant le Service Citoyen en Belgique et octroyant un statut reconnu pour les jeunes âgés de 18 à 25 ans

2

Organisation de Services Citoyens opérationnels

3

Coordination des opérateurs belges de Service Citoyen

La Plateforme pour le Service Citoyen



Définition Internationale*

- ✓ Jeunes (16-30 ans)
- ✓ Engagement dans des projets d'utilité collective
- ✓ Développement personnel
 - Acquisition de compétences (soft skills)
 - Formation citoyenne (savoir être)
- ✓ Obligatoire ou volontaire
- ✓ Engagement de longue durée et à temps plein
- ✓ Donne aux jeunes les moyens de subvenir à leurs besoins
- ✓ Ancrage institutionnel et financements publics

* IANYS : International Association of National Youth Service Organizations



Comparaisons

Situation dans le monde

- 230 programmes
- Institutionnalisés dans 59 pays
- Existent depuis en moyenne 15 ans



Comparaisons

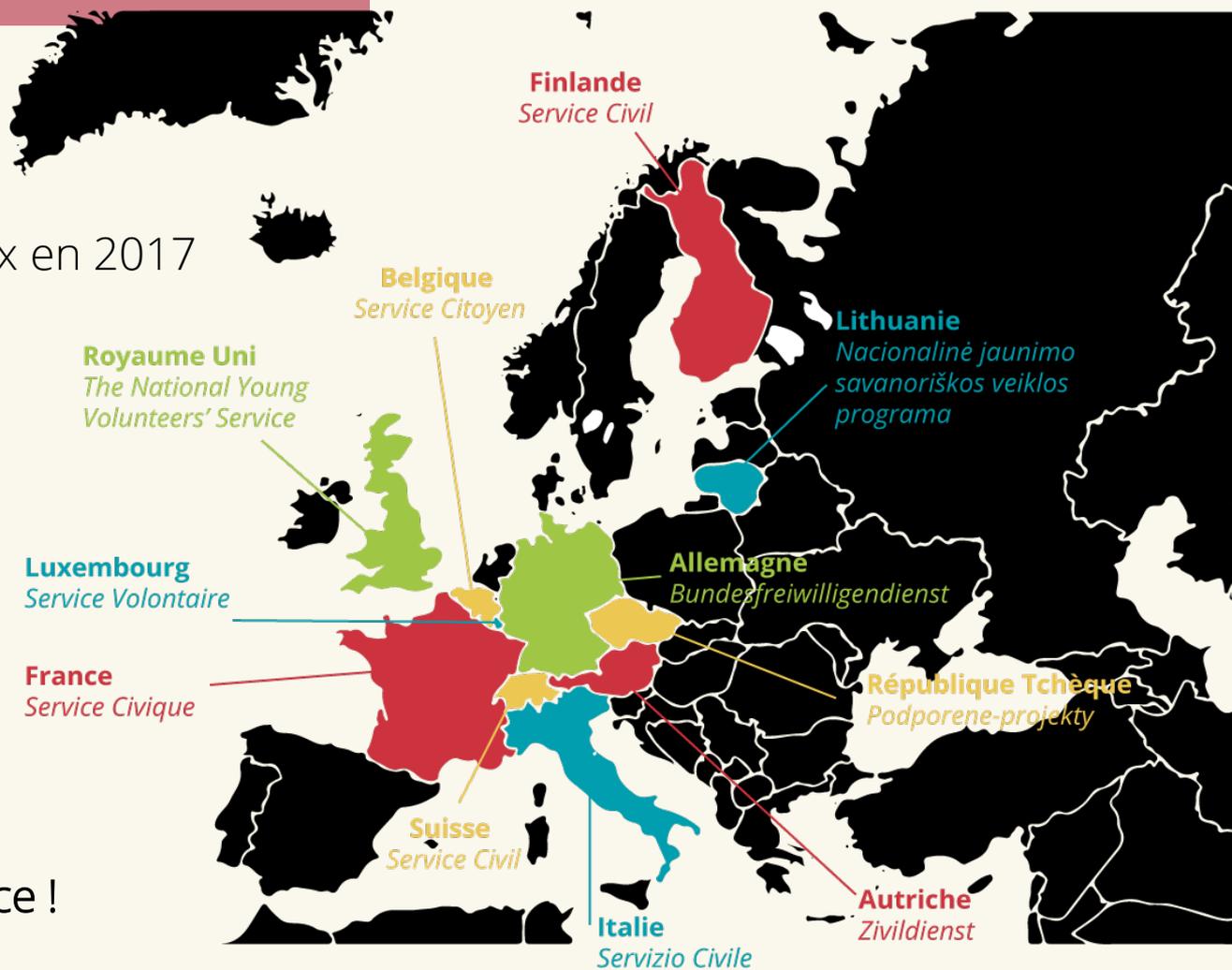


Tour d'Europe

1 programme en 2000
11 programmes nationaux en 2017



... Une véritable émergence !



Comparaisons



Différents classements

Service Civil institutionnalisé

France, Allemagne, Italie, Luxembourg, Suisse, Autriche...

Service Civil non- institutionnalisé

Belgique, Lituanie...

Programme de volontariat avec une dimension d'engagement civique

Espagne, Portugal, Royaume-Uni...

Autre classement

Service Citoyen Volontaire

France, Allemagne, Italie, Luxembourg...

Service Citoyen Obligatoire (// Service Militaire)

Suisse, Autriche, Finlande...

Comparaisons



Focus sur 5 pays : France, Allemagne, Italie, Luxembourg

- 1 Nom du programme + Date de création
- 2 Compétences ministérielles (fédérales / régionales) et niveau de compétences
- 3 Durée du programme
- 4 Public-Cible
- 5 Organismes d'accueil
- 6 Programmes de formations
- 7 Indemnités
- 8 Sécurité sociale (pension, maladie, chômage)
- 9 Budget annuel
- 10 Nombre de jeunes par an

Comparaisons

Focus sur la France

1 **Dénomination** : Service Civique (2010) => *Service Civil Volontaire* (2006) => *Volontariat civil de cohésion sociale et de solidarité* (suspension du SM, 1996).

2 **Compétences ministérielles** : Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports (tutelle). Agence du Service Civique sous forme d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) qui se compose de l'État, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé), l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) et la plateforme France Volontaires

Niveau de compétence : national

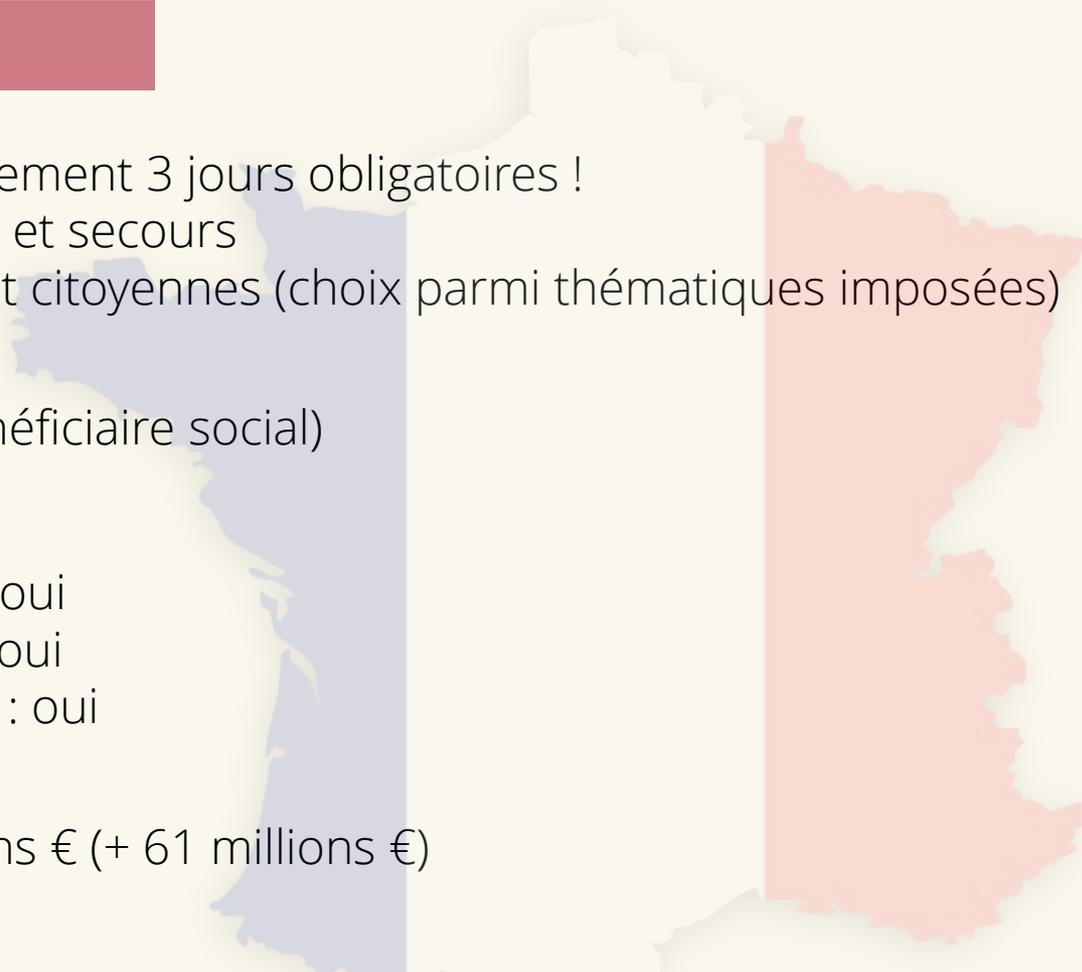
3 **Durée du programme** : 6 à 12 mois, en moyenne 35 h (min. 24 h)

4 **Public-Cible** : 16 à 25 ans (et jusqu'à 99 ans mais sans indemnités versées par l'Etat)

5 **Organismes d'accueil** : associations, collectivité locales et établissements publics

Comparaisons

Focus sur la France

- 
- 6 Programmes de formations : seulement 3 jours obligatoires !
 - 1 j formation prévention et secours
 - 2 j formations civiques et citoyennes (choix parmi thématiques imposées)
 - 7 Indemnités : 573 € (+ 106 € si bénéficiaire social)
 - 8 Sécurité sociale
 - Pension : oui
 - Maladie : oui
 - Chômage : oui
 - 9 Budget annuel (2015) : 173 millions € (+ 61 millions €)
 - 10 Nbre de jeunes/an : 35 000 (2014) => Visée de 150000 à la fin du quinquennat (SCU).

Comparaisons



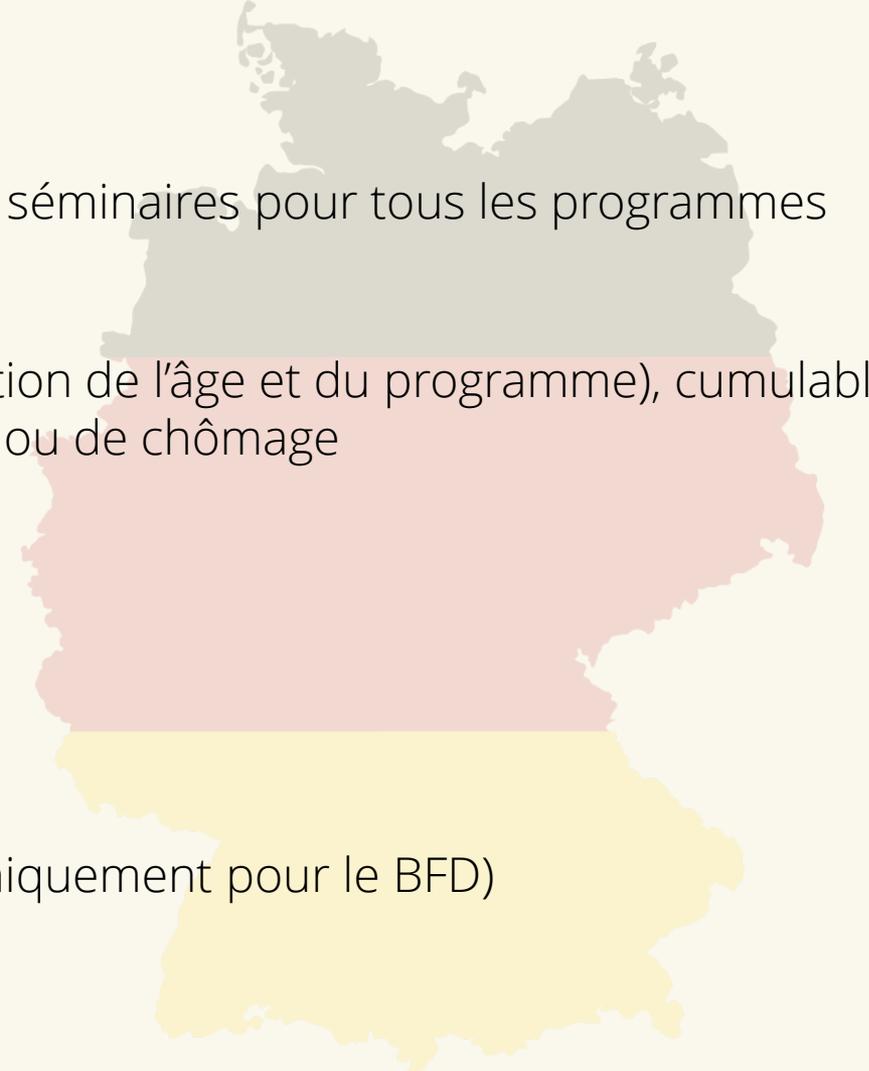
Focus sur l'Allemagne

- 1 **Dénomination** : 7 programmes différents (FSJ, FÖJ, BFD, IJD, Welwärts, Kulturweit)
- 2 **Compétences ministérielles** :
 - Ministère fédéral de la famille, des personnes âgées, de la Femme et de la jeunesse
 - Ministère fédéral des devoirs familiaux et civiques ;
 - Ministère fédéral de la coopération économique et du développement ;
 - Commission UNESCO ;
 - Ministère des Affaires Étrangères

Niveau de compétence : national, régional (bundesland) et international
- 3 **Durée du programme** : 6 à 24 mois
- 4 **Public-Cible** : 16 à 28 ans
- 5 **Organismes d'accueil** : associations, collectivité locales et établissements publics, ONG, Landër, état fédéral, entreprises à finalité sociale ou environnementale.

Comparaisons

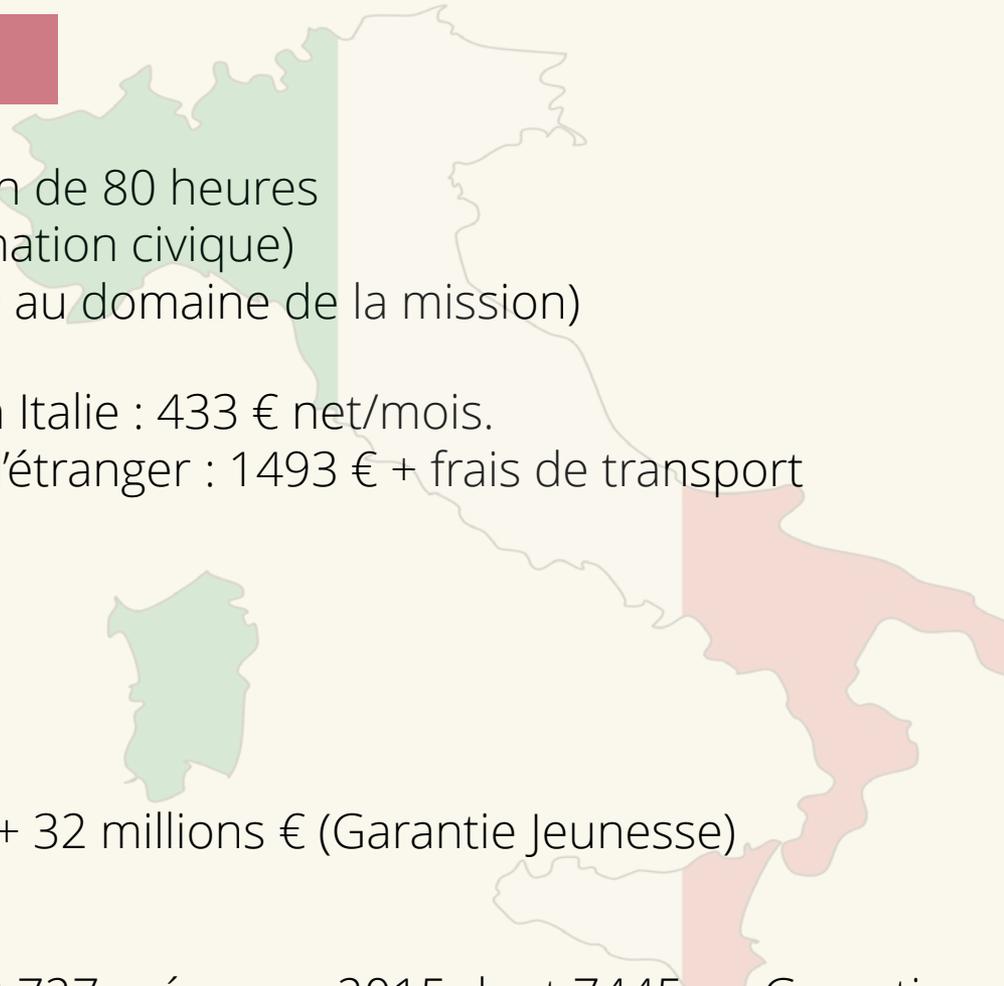
Focus sur l'Allemagne

- 
- 6 Programmes de formations : 25 jours de séminaires pour tous les programmes
 - 7 Indemnités : Entre 200 et 500 € (en fonction de l'âge et du programme), cumulables avec les allocations familiales, de logement ou de chômage
 - 8 Sécurité sociale
 - Pension : oui
 - Maladie : oui
 - Chômage : oui
 - 9 Budget annuel (2015) : 350 millions € (uniquement pour le BFD)
 - 10 Nbre de jeunes/an : 77 000 (2013)

Comparaisons



Focus sur l'Italie

- 
- 6 Programmes de formations : formation de 80 heures
 - 30 H de formation générale (formation civique)
 - 50H de formation sectorielle (liée au domaine de la mission)
 - 7 Indemnités : Servizio Civile effectué en Italie : 433 € net/mois.
Servizio Civile effectué à l'étranger : 1493 € + frais de transport
 - 8 Sécurité sociale
 - Pension : oui
 - Maladie : oui
 - Chômage : oui
 - 9 Budget annuel (2015) : 115 millions € + 32 millions € (Garantie Jeunesse)
 - 10 Nbre de jeunes/an : 15.000 (2014), 42.727 prévus en 2015 dont 7445 en Garantie Jeunesse

Comparaisons

Focus sur le Luxembourg

1 **Dénomination** : Service volontaire (3 types de programmes : SVO, 2007 ; SVC, 2008 ; SVCi, 2011).

2 **Compétences ministérielles** : Service National de la Jeunesse (SNJ) dépend du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Niveau de compétence : national

3 **Durée du programme** : de 3 à 12 mois (selon les programmes), 35 heures/semaine

4 **Public-Cible** : 18 à 30 ans (- de 18 ans pour le SVO)

5 **Organismes d'accueil** : associations, ONG

Comparaisons

Focus sur le Luxembourg

6 Programmes de formations :

- Différents types de séminaires selon les programmes
- Temps d'échanges entre jeunes (1x/mois)
- Temps d'évaluation en fin de programme
- Suivi individuel personnalisé (SNJ)
- Tutorat (OA)

7 Indemnités : - de 18 ans (SVO) : 438 € + allocations familiales
+ de 18 ans : 831 € par mois

8 Sécurité sociale

- Pension : oui
- Maladie : oui
- Chômage : oui

9 Budget annuel (2015) : 3 millions € + coût du personnel de l'Agence (SNJ)

10 Nbre de jeunes/an : 309 (2014)



Comparaisons





Le Service Citoyen en Belgique

Loi sur le statut
des objecteurs
de conscience

1964

Fin du service
militaire obligatoire

1994

1ère proposition de loi portant sur
l'organisation d'un service citoyen volontaire

1999

10 Propositions de lois plus tard ... Quid ?

2000

1ère XP
Solidarcité

2007

Naissance de
la Plateforme

2010

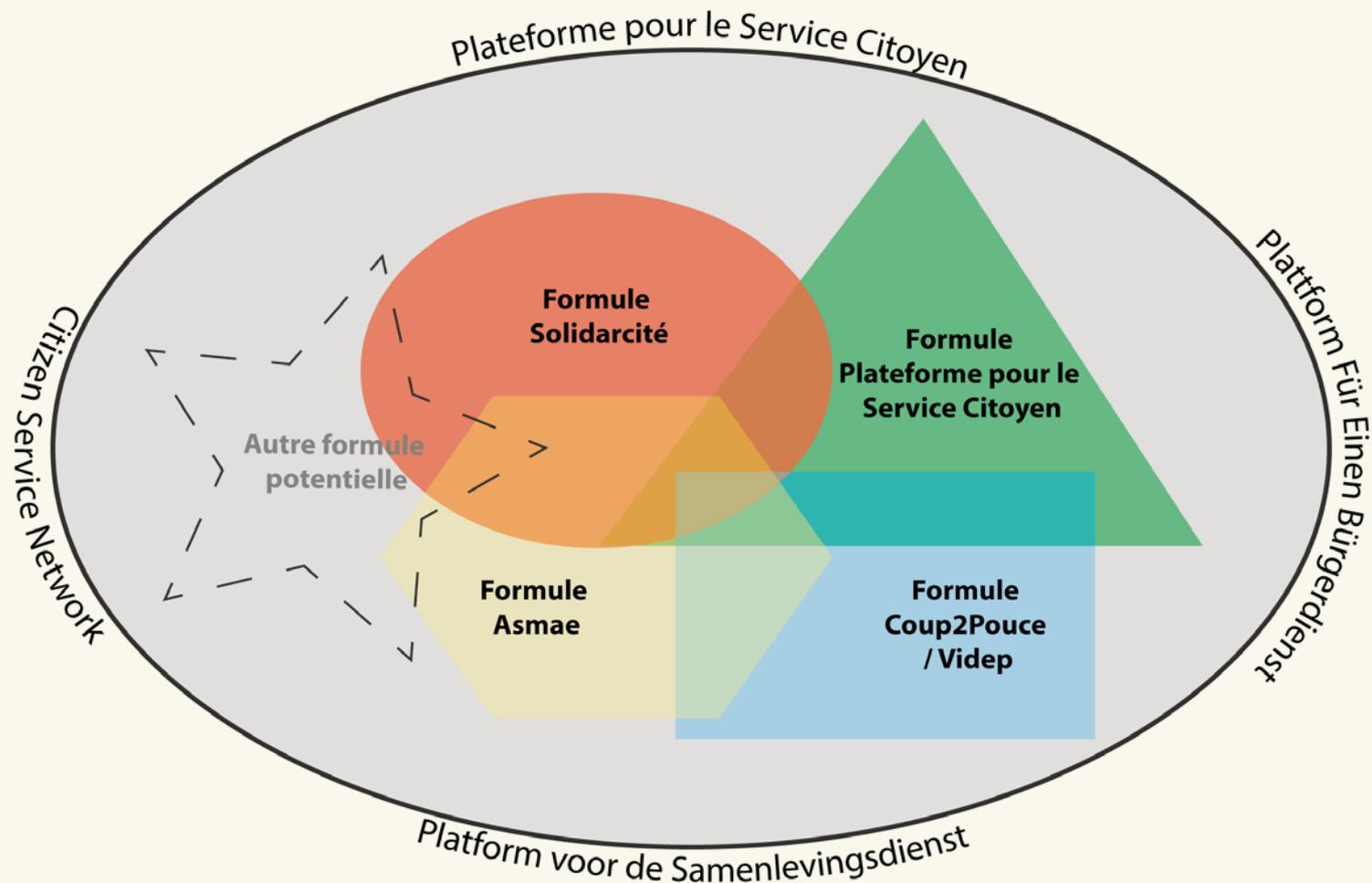
Plan triennal
Projet Pilote

2014

Reconnaissance du
Service Citoyen en RBC
(Garantie Jeunesse, +
110 jeunes/an)

Balises Historiques

Organisation du Service Citoyen en Belgique



Le Service Citoyen en Belgique

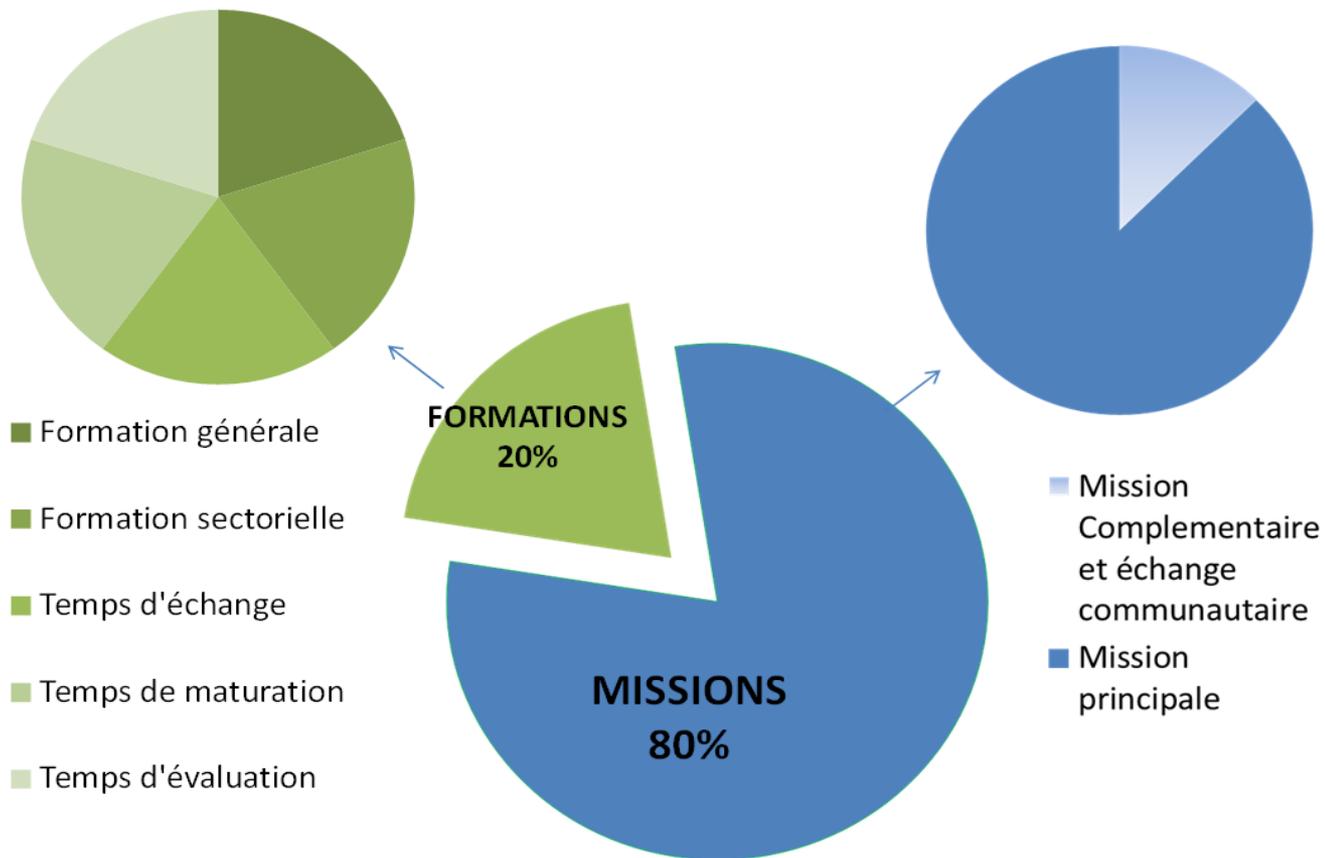
Le Service Citoyen (formule générique de la Plateforme)

- Accessible à tous les jeunes entre 18 et 25 ans
- Missions de 6 mois à temps plein
- Promotions (groupes) de 20 jeunes de tous horizons
- Organismes d'accueil appartenant à 4 domaines:
 - ✓ Aide aux personnes et solidarité
 - ✓ Culture et éducation
 - ✓ Environnement et Développement Durable
 - ✓ Education par le sport
- Formations citoyennes
- Accompagnement personnalisé
- Projets « phare »: Passeurs de mémoire, DCM², Intégration
- Indemnités + assurances



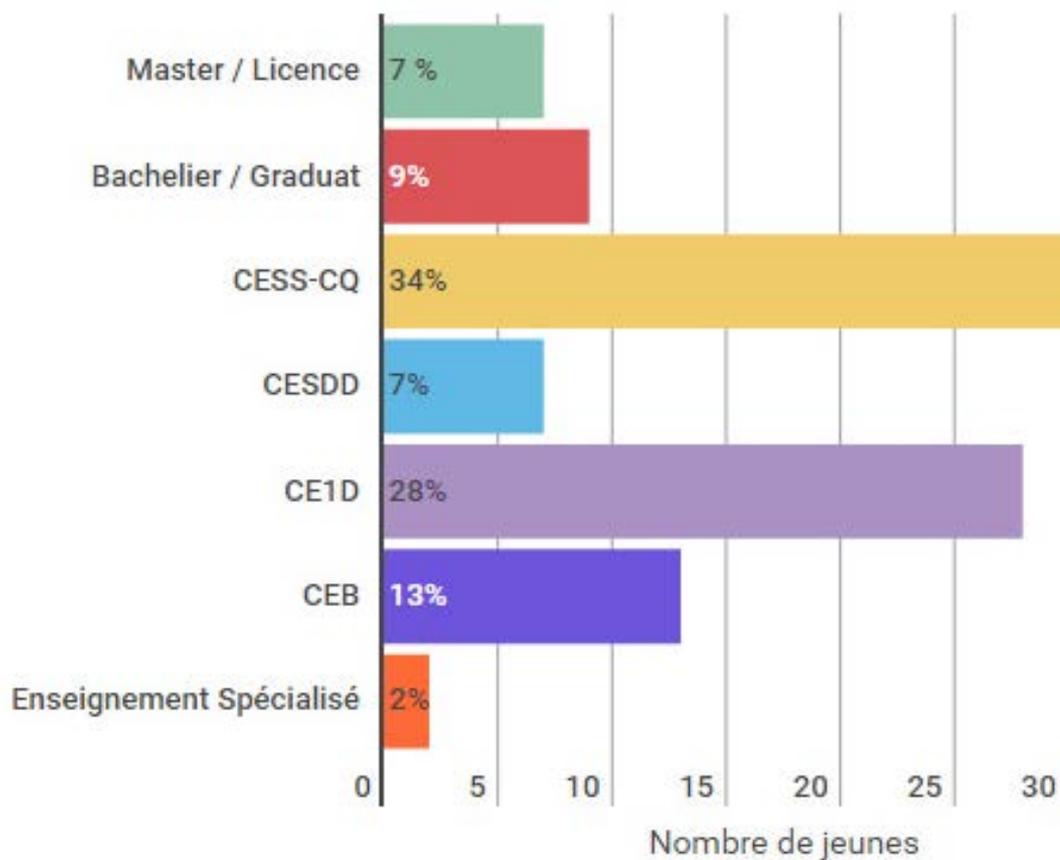
Le Service Citoyen en Belgique

Composition du programme

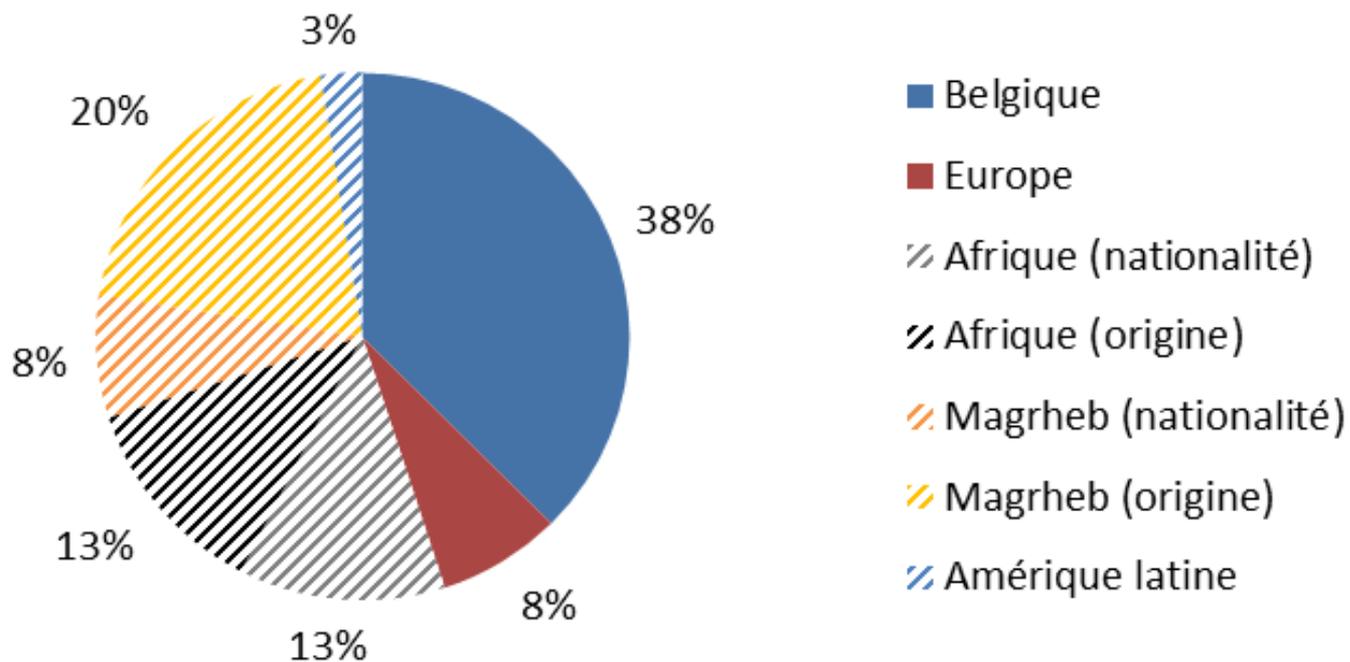


Le profil des jeunes

Plus haut diplôme obtenu



Nationalité et origine



Quelle autorité compétente en Belgique ?

Le Service Citoyen est un projet fédéral qui doit être porté par une loi.

Dans une optique de Fédéralisme coopératif => accord de coopération avec les Entités fédérées :

- Le fédéral définit un statut : régime fiscal, juridique, droit au travail...
- Les Entités fédérées définissent :
 - ✓ les formations, le suivi individuel, le tutorat... pour les Communautés (matières personnalisables) ;
 - ✓ Les domaines d'actions (environnement, social ...), les organismes d'accueil et les missions pour les Régions.

3 recommandations en guise de conclusion

- 1) **Garant de mixité** => Dynamique collective permettant un brassage social et culturel. Importance d'une stratégie de recrutement et de composition des promotions.
- 2) **Eviter le piège du sous-emploi** (« petites mains ») => baliser un texte de loi par :
 - Obligation de moyens mais pas de résultats
 - Temps de formation conséquents
 - Agrément des OA et définition des missions
 - Tutorat et suivi individuel
 - Limite du travail administratif (< 25 %)
- 3) **Eviter la tentation communautaire**, à savoir ne pas dénaturer un projet dont la vocation est d'être inscrit dans un cadre légal fédéral, soutenu par des Régions et des Communautés (accords de coopération), et non l'inverse.
 - Statut
 - Symbolique (citoyenneté)
 - Budgétaire

